



Malling, le 9 juin 2021

## *INFOS MUNICIPALES N° 6*

### **Opération 400 Jobs d'été**

Le Département renouvelle son opération Jobs d'été en faveur des communes de moins de 2000 habitants.

La commune recherche 2 jeunes âgés de **17 à 25 ans**, étudiant ou en recherche d'emploi pour le service technique et espaces verts.

**Période d'embauche** : entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 30 septembre 2021.

Chaque emploi ne peut dépasser 2 mois.

Les contrats doivent être à temps plein sur une période d'un mois complet.

Candidatures à adresser par mail à [commune.malling@orange.fr](mailto:commune.malling@orange.fr)

Pour plus d'information contactez la mairie au 03 82 50 11 87.

Réponse pour le mercredi 16 juin.

### **Rappel réglementation**

Il a été constaté dans la commune la mise en place de bennes à déchets sur le domaine public lors de travaux liés aux habitations.

Toute occupation du domaine public quel qu'elle soit (mise en place d'échafaudages ...) doit être faire l'objet **d'un arrêté municipal** délivré par la mairie.

Celui-ci est à demander au secrétariat de la commune par mail en précisant le début et la fin de l'occupation.

Cet arrêté dégage de toutes responsabilités l'auteur ou l'administré qui est à l'origine de l'occupation du domaine public.

**Marie-Rose LUZERNE**  
**Maire de Malling/Petite-Hettange**



Malling, le 9 juin 2021

## *INFOS MUNICIPALES N° 6*

### **Opération 400 Jobs d'été**

Le Département renouvelle son opération Jobs d'été en faveur des communes de moins de 2000 habitants.

La commune recherche 2 jeunes âgés de **17 à 25 ans**, étudiant ou en recherche d'emploi pour le service technique et espaces verts.

**Période d'embauche** : entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 30 septembre 2021.

Chaque emploi ne peut dépasser 2 mois.

Les contrats doivent être à temps plein sur une période d'un mois complet.

Candidatures à adresser par mail à [commune.malling@orange.fr](mailto:commune.malling@orange.fr)

Pour plus d'information contactez la mairie au 03 82 50 11 87.

Réponse pour le mercredi 16 juin.

### **Rappel réglementation**

Il a été constaté dans la commune la mise en place de bennes à déchets sur le domaine public lors de travaux liés aux habitations.

Toute occupation du domaine public quel qu'elle soit (mise en place d'échafaudages ...) doit être faire l'objet **d'un arrêté municipal** délivré par la mairie.

Celui-ci est à demander au secrétariat de la commune par mail en précisant le début et la fin de l'occupation.

Cet arrêté dégage de toutes responsabilités l'auteur ou l'administré qui est à l'origine de l'occupation du domaine public.

**Marie-Rose LUZERNE**  
**Maire de Malling/Petite-Hettange**